

Fiche 3 : Dalles podotactiles

Qu'est-ce qu'une dalle podotactile ?



Les dalles podotactiles sont des plaques de dômes tronqués. Leur rôle, dans la chaîne de déplacement des personnes ayant une déficience visuelle, est **d'avertir d'un danger**. Par exemple, la présence d'une dalle podotactile va informer la personne aveugle qu'elle s'apprête à traverser une voie de circulation.

Il est important d'encadrer l'installation des dalles podotactiles pour éviter une confusion dans l'information qu'elles envoient aux personnes ayant une déficience visuelle. En effet, si les dalles podotactiles étaient installées sans discernement, par exemple pour informer la personne handicapée visuelle de la présence de la porte d'un commerce, la dalle podotactile perdrait son rôle d'avertisseur de danger.

Actuellement, au Québec, **rien n'encadre l'installation des dalles podotactiles**. Face à ce problème, le RAAQ fait des représentations pour s'assurer que le MTMD adopte une norme sur les dalles podotactiles à inclure dans le Tome V sur la signalisation routière. Cette norme doit largement s'inspirer de celle instaurée aux États-Unis, la norme R304 de l'« Americans with Disabilities Act », avec de légères modifications pour s'assurer que les dalles soient fabriquées avec des matériaux appropriés à l'hiver québécois.



Dans l'attente d'une norme québécoise sur les dalles podotactiles, les municipalités et les sociétés de transport en commun doivent se référer à la norme R304, dont sont extraites les recommandations qui suivent.

Paramètres de conception

Les dalles podotactiles sont constituées d'une surface de dômes tronqués alignés et devraient être conformes aux dispositions suivantes :

- **La taille des dalles podotactiles :** La norme ADA stipule que les dalles podotactiles doivent avoir une largeur minimale de 610 mm (24 pouces) dans le sens de la marche et s'étendre sur toute la largeur de la rampe de bordure (à l'exception des pentes), du palier ou de la zone de transition entre deux types d'espace. La norme ADA encadre aussi le diamètre, la hauteur et l'espacement des dômes. Il est important de s'assurer que le fournisseur respecte cette norme.
- **Le contraste requis :** La norme ADA stipule que les dalles podotactiles doivent contraster visuellement avec la surface adjacente. Le contraste peut être clair sur foncé ou foncé sur clair.
- **Alignement :** Les rangées de dômes tronqués dans une surface d'avertissement détectable devraient être alignées de façon à être perpendiculaires au dénivelé entre la rampe, le palier ou la transition et la rue.

Emplacements des dalles podotactiles

La norme R304 propose l'installation aux endroits suivants :

- bateau pavé;
- plateforme d'embarquement ;
- passage à niveau ;
- zones refuges pour piétons.

Ajoutons que même si la norme R304 ne le mentionne pas, une bonne pratique consiste à installer des dalles podotactiles sur les quais d'embarquement en bord de trottoir lorsque ceux-ci demandent de croiser une piste cyclable.

Spécificité du Québec

L'hiver québécois oblige les municipalités à installer des dalles podotactiles en fonte, qui est pour l'instant le seul matériel qui résiste à nos conditions hivernales et aux machines de déneigement. Cette spécificité n'est pas présente dans la norme R304 puisque c'est une réalité toute québécoise.

Pour aller plus loin

- (en anglais) U.S. Access Board. [Public Right-of-Way Accessibility Guidelines, Chapter 3: Technical Requirements.](#)
- Office de consultation publique de Montréal (OCPM) [Arrêt d'autobus universellement accessibles en bordure d'un aménagement cyclable.](#)